

Le Maire

à,

L'ensemble du conseil municipal

DIRECTION DES ASSEMBLÉES

Tél : 04 50 72 60 09

Mail : sophie.scotto@ville-sciez.fr

Affaire suivie par :

Nos Réf : CD/ss

Objet : Convocation au Conseil Municipal du 5 février
2024

Sciez, le 30 janvier 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra le :

Lundi 5 février 2024

à 19h30

Mairie - Salle du conseil municipal

L'Ordre du Jour ainsi que le rapport de synthèse vous sont transmis par suite de la présente convocation.

En cas d'absence, vous avez la possibilité de **transmettre votre pouvoir dûment rempli à Sophie SCOTTO.**

Comptant sur votre présence.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Cyril DEMOLIS,

Maire de Sciez



Mairie

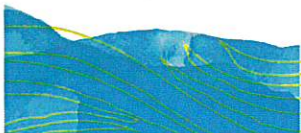
614, avenue de Sciez
74140 Sciez-sur-Léman
Tél. 04 50 72 60 09
contact@ville-sciez.fr

Ouverture au public

Lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h



ville-sciez.fr



Ordre du jour du Conseil Municipal

Séance du lundi 5 février 2024

Nomination du secrétaire de séance

Approbation et signature du procès-verbal de la séance du 13 novembre et du 14 décembre 2023 et 8 janvier 2024.

Finances

- Vote du budget primitif 2024 du Budget principal

DSP

- Approbation des tarifs du repas au restaurant scolaire au 1^{er} janvier 2024

Port de plaisance

- Approbation des tarifs du Port de plaisance 2024

Ressources humaines

- Création d'un emploi fonctionnel de DGS
- Adoption de la Prime responsabilité pour l'emploi fonctionnel de DGS
- Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

Environnement

- Convention de partenariat avec Léman Initiative Emploi Nature 2024
- Extension du site Natura 2000 des « Zones humides du Bas Chablais »

Intercommunalité

- Communication du rapport d'observations définitives de Thonon Agglomération par la Chambre régionale des comptes

Foncier

- Création d'une servitude de passage parcelle BE 25 « Sciez »

Décisions du Maire

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération N°2020-07-03 du 16 juillet 2020

| Numéro | Date | Objet | Montant |
|-----------|------------|--|---------|
| DEC202401 | 19/01/2024 | Contentieux - GDV Travaux réalisés en infraction avec la réglementation d'urbanisme - CDMF Avocat AP | - |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |